

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

BILAN DU PLAN D'ACTION TERRITORIAL DU GAVE DE PAU

2014 – 2018



Structure porteuse :

Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau

Route de Morlàas

64160 BUROS

Tel : 05 59 80 20 21

Président : Jean-Pierre PEYS

Animateurs : Susie Van Gheluwe ; Kévin Paulhe

Financeurs :



Table des matières

Introduction :	4
1- Evolution du contexte territorial	6
a. Evolution de la qualité de la ressource en eau	6
b. Evolution de l'occupation du sol sur le territoire du PAT	11
2- Evaluation de la gouvernance :	15
3- Bilan des actions :	17
a. Vision globale du PAT2 et atteintes des objectifs :	17
Conclusions et perspectives des actions du PAT 2	19
b.	19
c. Perspectives pour le PAT3 :	25
4- Bilan financier du PAT 2 :	28
a. Présentation du budget 2013	28
b. Présentation globale du budget 2014 - 2018	29
c. Présentation des dépenses et de leur répartition par maitre d'ouvrage	30
d. Présentation du budget PAT des collectivités	31
e. Indicateurs de résultats	33
f. Conclusion du bilan financier :	34
Conclusion générale	35

Figure 1: Carte du territoire du PAT2	5
Figure 2: Carte représentant les différents points de prélèvement retenus pour les analyses 2018.....	7
Figure 3 : Evolution des concentrations en nitrates.....	8
Figure 4 : Evolution de la qualité de l'eau de la nappe alluviale.....	9
Figure 5 : Evolution de la qualité de l'eau de la nappe semi-captive	9
Figure 6 : évolution de la fréquence de dépassement de norme eau potable	10
Figure 7 : Degré d'acceptabilité des agriculteurs vis-à-vis de certaines pratiques agricoles	27
Figure 8 : Répartition du budget alloué au cours de l'année de transition (2013)	28
Figure 9 : Evolution des dépenses totales du PAT2.....	29
Figure 10: Comparatif du budget prévisionnel et des dépenses réalisées de 2014 à 2018.....	30
Figure 11: Coûts moyens portés par les collectivités par volets d'action sur la période 2014- 2018..	32
Figure 12: Répartition des recettes des collectivités pour les actions sous leur maîtrise d'ouvrage ...	33

Tableau 1: Les collectivités associées au PAT.....	5
Tableau 2: influence "terrasse" ou "gave" des points de captages en eau potable	7
Tableau 3 : indicateurs d'évaluation de pression sur les TAP	12
Tableau 4 : les principales possibilités de portage des actions du PAT2.....	15
Tableau 5 : Synthèse des actions du PAT2	17
Tableau 6 : principaux changements de pratiques agricoles	22
Tableau 7 :Matrice des caractéristiques agricoles du territoire et des freins identifiés.....	25
Tableau 8 : Synthèse des freins avancés pas les agriculteurs lors de l'enquête de fin d'accompagnement.....	26
Tableau 9:Répartition des dépenses entre les différentes structures par années	31
Tableau 10: Présentation du budget global en comparaison avec le budget porté par les collectivités	32
Tableau 11: Indicateurs financiers	34

Introduction :

À la suite d'un **constat de dégradation de la qualité de l'eau de la nappe alluviale du Gave de Pau par les nitrates et les pesticides, cinq collectivités de production d'eau potable et la communauté d'agglomération de Pau** (cf Tableau 1) ont mis en place un **programme d'action afin de préserver la qualité de l'eau potable**. L'enjeu étant essentiellement de lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates, les actions engagées depuis 2008 sont **d'accompagner l'ensemble des utilisateurs de pesticides et de fertilisants** (agriculteurs, collectivités et particuliers) à réduire leurs usages. Le territoire d'action s'étend sur **50 communes situées dans les Pyrénées-Atlantiques le long du Gave de Pau de Lestelle-Betharram à Mourenx**. Les actions ont principalement été orientées et priorisées sur les **4 Territoires d'Action Prioritaire (TAP)**, périmètres déterminés pour lutter contre les pollutions diffuses au niveau des captages.

Un **premier PAT a eu lieu de 2008 à 2012**. Il a été suivi d'un **2^{ème} PAT de 2014 à 2018**. Les orientations du 2^{ème} PAT étaient les suivantes :

- Donner davantage d'importance au **volet agricole** en développant notamment **l'accompagnement individuel** chez les agriculteurs et prendre en main de **l'animation agricole par les collectivités** (précédemment à la charge de la Chambre d'Agriculture du 64)
- Mettre en place un **réseau de suivi pour évaluer la qualité de l'eau** ainsi que **des études pour mieux comprendre le territoire**
- **Restreindre les actions non agricoles** à destination des collectivités et du grand public

Les deux programmes d'action ont été **financés par l'Agence de l'eau Adour Garonne, le Conseil Départemental du 64, la Région Nouvelle Aquitaine, l'ARS, le FEDER et les différents maîtres d'ouvrages des actions** dont font partie les collectivités.

Le document qui va suivre présente la synthèse du 2^{ème} programme d'action du PAT Gave de Pau. Il a été **réalisé d'avril 2018 à août 2018** par les animateurs du PAT et **tient compte de l'ensemble des actions portées par les différents maîtres d'ouvrages** ; ceci afin de cerner le périmètre financier ainsi que la cohérence de l'ensemble des actions réalisées dans le cadre du PAT2.

Le bilan a pour **buts principaux** de :

- réaliser une **synthèse des actions, de leurs résultats et leurs enseignements** afin de mettre en exergue les freins et leviers de la stratégie d'action du PAT 2014 -2018 ;
- mesurer l'évolution du contexte agricole et non agricole du territoire notamment en analysant **l'évolution de pratiques ayant un impact potentiel sur la ressource en eau**.

Le bilan a été **construit à partir** :

- des **données recueillies durant le PAT2** (réseau de suivi, études, accompagnement individuel...)
- des **données communiquées par les partenaires**, notamment les données de la **DDTM**, et les données financières de l'**AEAG**, ...
- des **entretiens de perception** réalisés **auprès des différents acteurs** (collectivités, acteurs agricoles, agriculteurs....)

Plusieurs limites dans cette étude sont à considérer :

- il est **difficile d'évaluer les actions hors maîtrise d'ouvrage par les collectivités** car ces dernières n'ont été que partiellement coordonnées par les structures porteuses du PAT.

- des limites dans l'analyse ont été signalées aux vues de **certaines incohérences dans les données, de leur fiabilité ou de leur caractère incomplet**
- certains **indicateurs de résultats ou parties du bilan financier** sont amenés à évoluer, le bilan du programme d'action ayant été réalisé avant la fin du programme d'action.

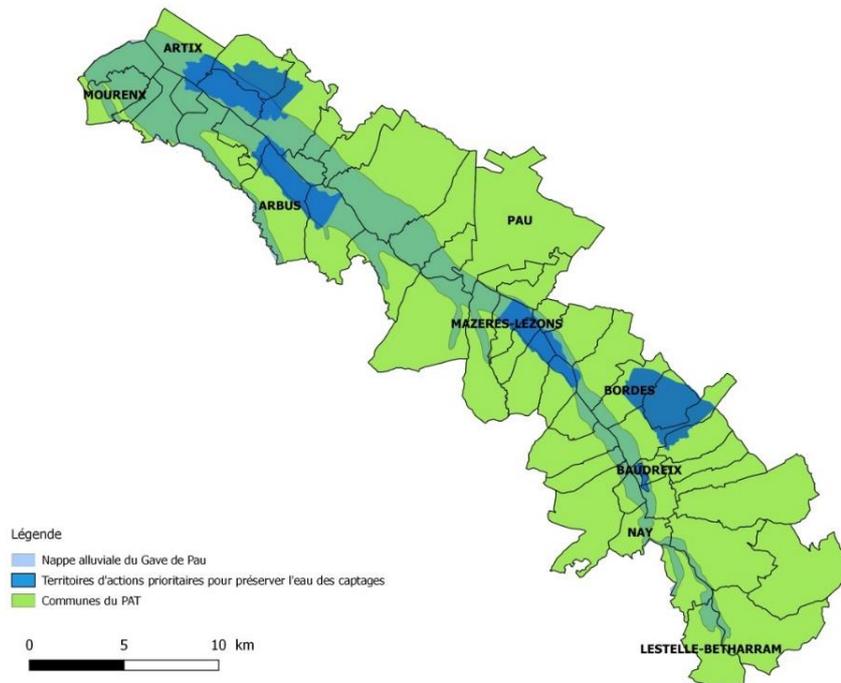


Figure 1: Carte du territoire du PAT2

Tableau 1: Les collectivités associées au PAT

Périmètre	PAT	TAP de Bordes	TAP de Mazères-Lezons	TAP d'Arbus	TAP d'Artix
Collectivités	<p>Pau Porte des Pyrénées Communauté d'agglomération</p>	<p>SMNEP Production Eau Potable</p>	<p>S.I.E.P. de JURANÇON Bassin de la S. 1975</p> <p>Pau Porte des Pyrénées Ville de Pau</p>	<p>syndicat intercommunal GAVE & BAÏSE eau & assainissement</p>	<p>Syndicat Eau & Assainissement des 3 Cantons</p>

Ce document est une synthèse du bilan. Si vous souhaitez avoir **plus d'informations** sur certaines parties, veuillez-vous **référer au bilan complet**. Un power point réalisé à l'occasion du COPIL de présentation du bilan est également disponible.

1- Evolution du contexte territorial

a. Evolution de la qualité de la ressource en eau

Le réseau de suivi a été initié en octobre 2014. Il est porté par les collectivités et bénéficie des subventions de l'Agence de l'Eau, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Conseil Départemental ainsi qu'en 2018 de l'ARS. L'ensemble des prélèvements et analyses est réalisé par le Laboratoire des Pyrénées et des Landes.

Le réseau de suivi a évolué tout au long de ces cinq années. En 2018, 10 points d'eau sont analysés. Globalement, au minimum deux puits différents ont été analysés par champ captant. Les captages peuvent être de type « terrasse », c'est-à-dire que ces puits sont majoritairement influencés par la pluviométrie locale ou d'un marquage « gave de Pau », considérant que ceux-ci sont majoritairement alimentés par la nappe d'accompagnement du gave de Pau. L'eau du gave étant jugée de bonne qualité au regard des nitrates et des pesticides, les **puits ayant un marquage « Gave » sont théoriquement les moins sensibles aux phénomènes de pollutions agricoles.**

Voici un tableau permettant de caractériser l'ensemble des puits.

Collectivité	Captages	Influence principale	Puits analysés en 2018
SEATC	P1 (10046X0089/P)	Terrasse	Principal
	P3 (10046X0091/P3)	Gave	Secondaire
GB	P4 (10293X0036/P4)	Equilibré	Secondaire
	P8 (10293X0038/P8)	Terrasse	Principal
SIEP	P13 (10305X0074/P13)	Equilibré	Secondaire
	P14 (10305X0079/P14)	Terrasse	Principal
Ville Pau	P1 Uzos (10305X0075/P1)	Terrasse	Principal
SMNEP	Bordes Allu (10306X0252/PALLU)	Non étudié	Principal
	Bordes SIM (10306X0251/PSIM)	Non étudié	Principal
	Baudreix (BSS003SAKG)	Non étudié	Secondaire

Tableau 2: influence "terrasse" ou "gave" des points de captages en eau potable

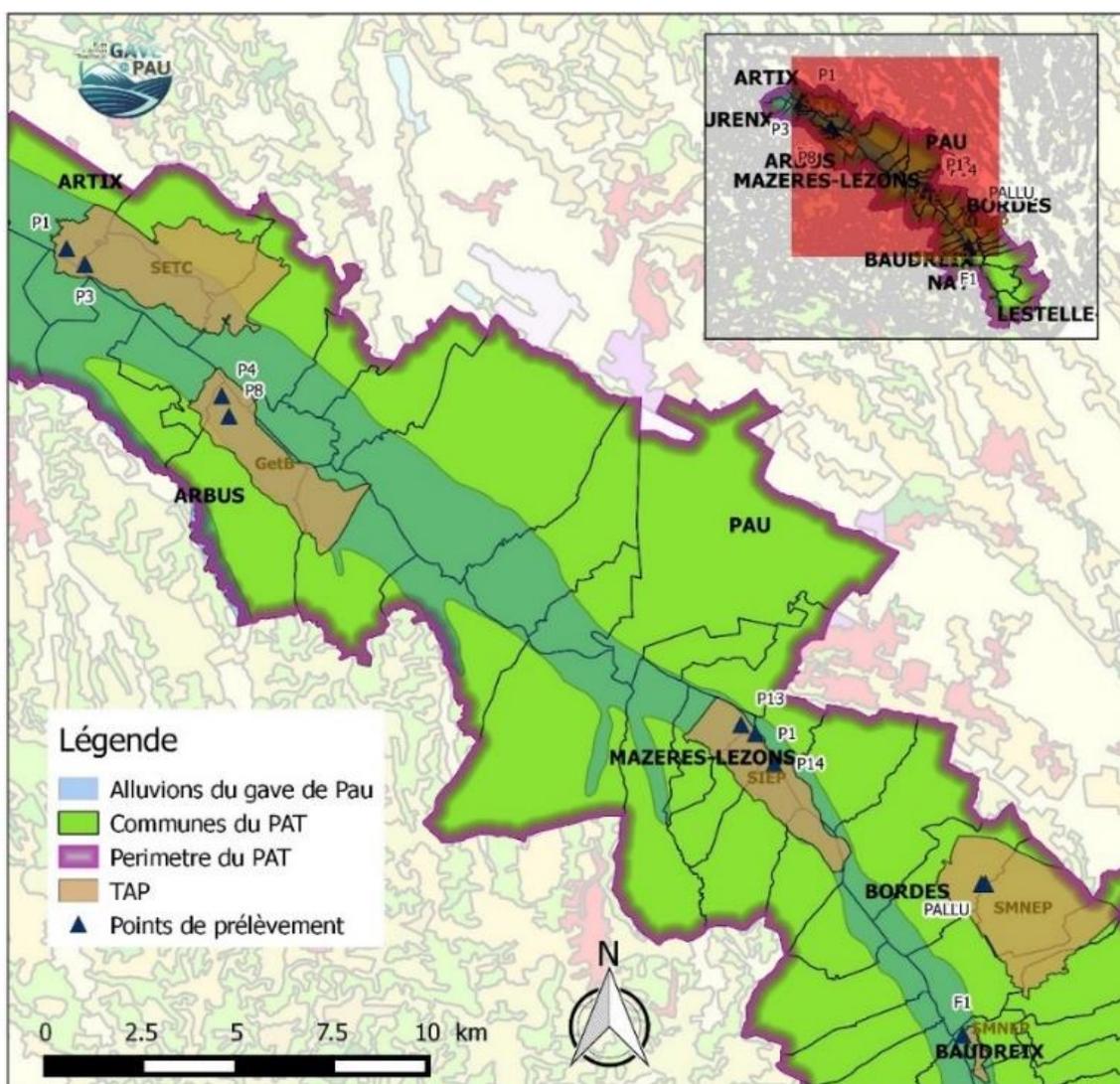


Figure 2: Carte représentant les différents points de prélèvement retenus pour les analyses 2018

Les données présentées dans les paragraphes suivants sont essentiellement des données issues de ces analyses. Ce sont donc **448 analyses** qui ont permis d'étayer les conclusions obtenues.

Analyse de l'évolution des concentrations en nitrates

Les nitrates ne sont **pas un enjeu fort sur le territoire**. En effet, seuls les captages de Bordes frôlent avec la valeur maximale pour de l'eau distribuée qui est de 50 mg/L. Les autres mesures sur les différents champs captants font apparaître **de faibles teneurs en nitrates**.

Plusieurs éléments sont néanmoins importants à prendre en considération :

- **Une variation cyclique des concentrations en nitrates est visible et probablement en partie due aux conditions climatiques.**
- L'analyse statistique met en avant des **situations variables** en fonction des champs captants mais la tendance globale semble à la **stagnation, voire à une légère augmentation** des concentrations en nitrates dans l'eau brute issue du Gave de Pau.

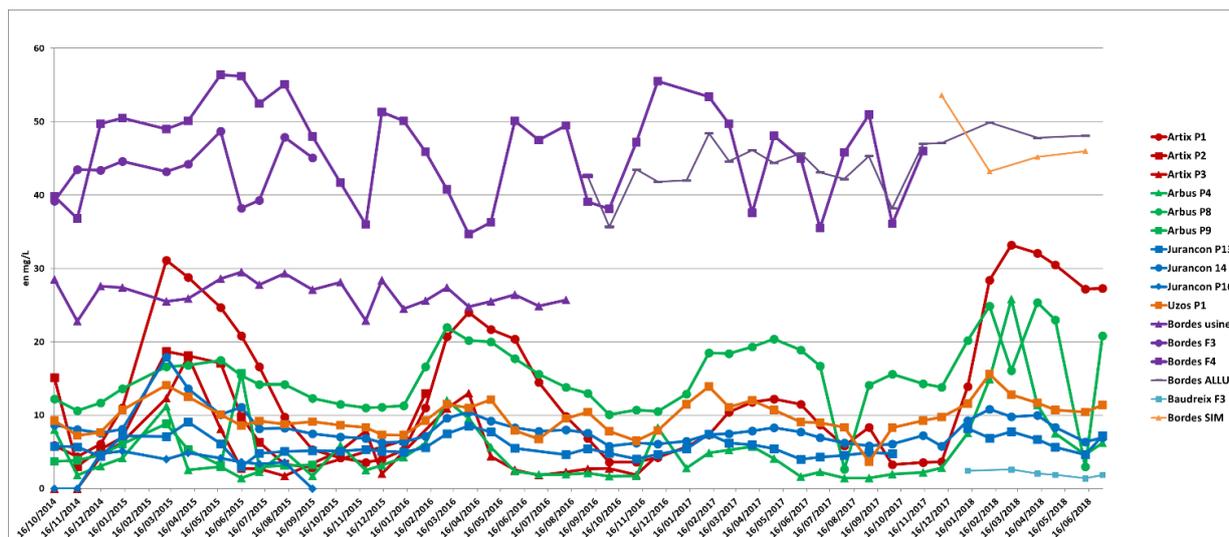


Figure 3 : Evolution des concentrations en nitrates

Analyses de la qualité de l'eau au regard des résidus de pesticides détectés

Deux éléments majeurs vont être présentés : **l'évolution des détections de pesticides dans l'eau brute ainsi que l'évolution des dépassements des concentrations maximales autorisées pour une eau distribuée (0,1µg/l pour 1 molécule et 0,5µg/l pour la somme total pesticides).**

Il est important de rappeler que les collectivités du PAT ne disposent d'aucun système de traitement des pesticides.

Détection de pesticides

L'analyse des détections des matières actives ou métabolites de pesticides permet de mettre en évidence les éléments suivants :

- Les masses d'eau sont **sensibles** vis-à-vis du risque de pollution par les pesticides. **Les ¾ des analyses indiquent une présence de pesticides dans l'eau brute.**
- La nappe infra-molassique à **Bordes** souffre d'une **pollution chronique. Aucune analyse ne décèle une absence de pesticides dans l'eau.**
- Au sein d'un même champ captant, **certains puits sont plus sensibles que d'autres** aux pressions agricoles.
- Au total, **36 molécules différentes** ont été détectées dans les analyses de la qualité de l'eau de la nappe alluviale et de la nappe infra-molassique. Plus de **80 % de ces substances** détectées sont des matières actives ou métabolites d'**herbicides**. De plus, **plus de 40 % de ces molécules** sont issues de produits **actuellement interdits d'utilisation.**

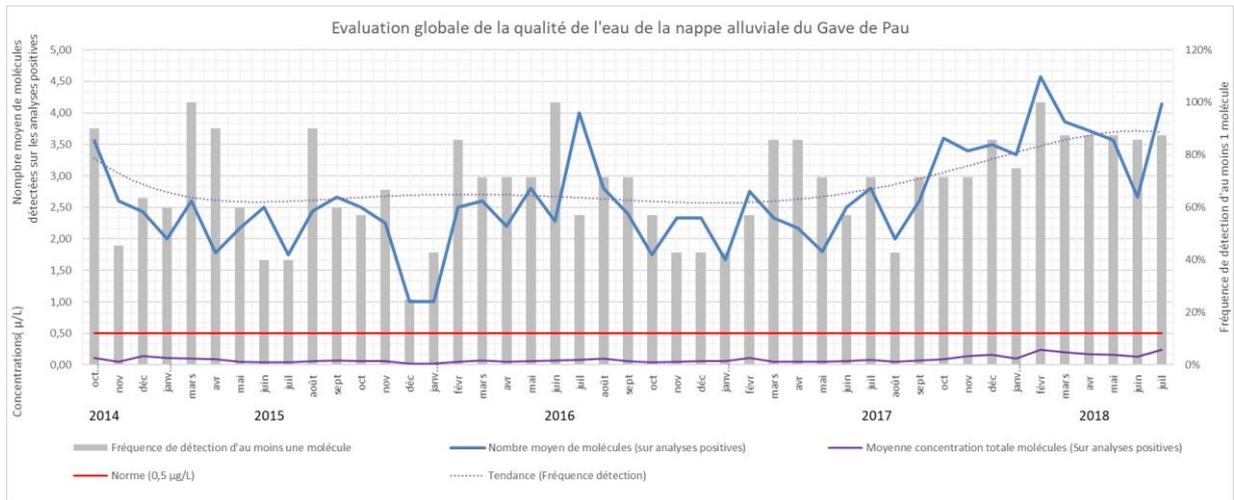


Figure 4 : Evolution de la qualité de l'eau de la nappe alluviale

Le suivi de la nappe alluviale du Gave de Pau montre une **dégradation de la qualité de la ressource en eau** :

- la **concentration totale moyenne de l'ensemble des analyses ayant détecté des pesticides a tendance à augmenter** (courbe violette).
- la **fréquence de détection des molécules se stabilise à un haut niveau ces derniers mois** (histogrammes).
- l'**effet « cocktail » de pesticides dans l'eau se confirme** également car le nombre de molécules différentes identifiées dans les analyses a tendance à rester important ces derniers mois (courbe bleue).

La **diversité ainsi que la concentration totale des molécules détectées dans les eaux brutes ont tendance à augmenter**.

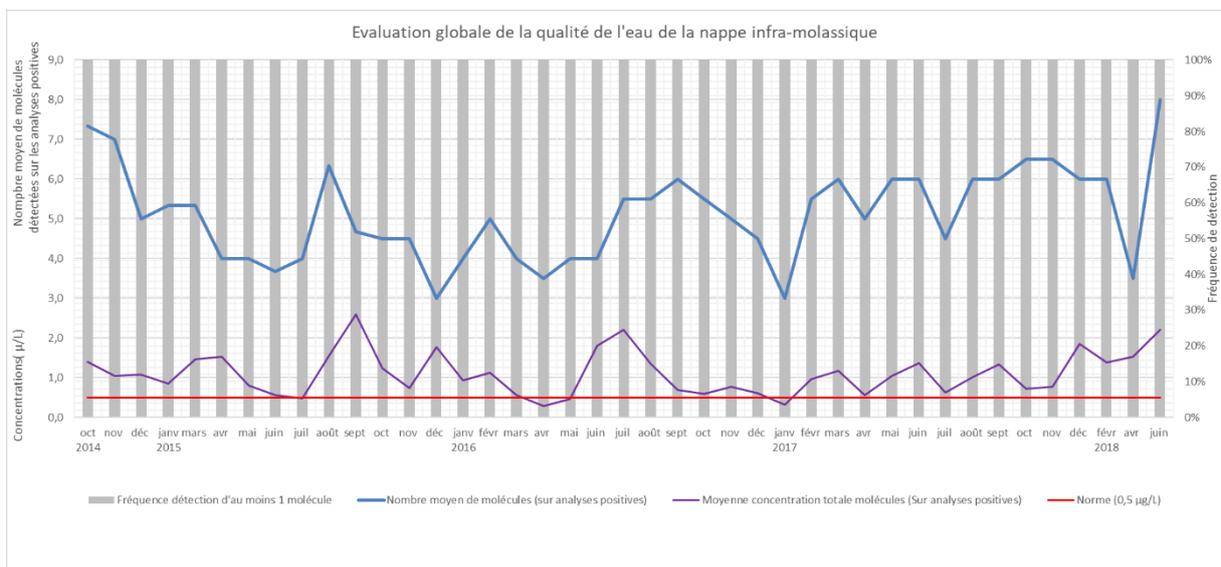


Figure 5 : Evolution de la qualité de l'eau de la nappe semi-captive

La vision de la **qualité de l'eau de la nappe infra-molassique est relativement différente de celle de la nappe alluviale** :

- l'**ensemble des analyses détecte la présence de molécules phytosanitaires dans l'eau**.

- les **concentrations moyennes** de l'ensemble des pesticides sont **très élevées et dépassent quasi systématiquement** la valeur seuil pour l'eau potable qui est de 0,5 µg/L.
- la **diversité des molécules** retrouvées est importante.

Dépassements des concentrations autorisées pour l'eau potable distribué

L'analyse des résultats fait apparaître une **très forte augmentation en 2018 du nombre de dépassements de concentration maximale autorisée** pour certaines molécules ; en particulier **l'Atrazine desethyl deisopropyl et le Metolachlore ESA**. De plus, les fortes concentrations de **Métazachlore ESA** en 2018, pesticides peu retrouvé auparavant, poussent à la vigilance. La **tendance est plutôt à une augmentation des dépassements de norme ces dernières années**.

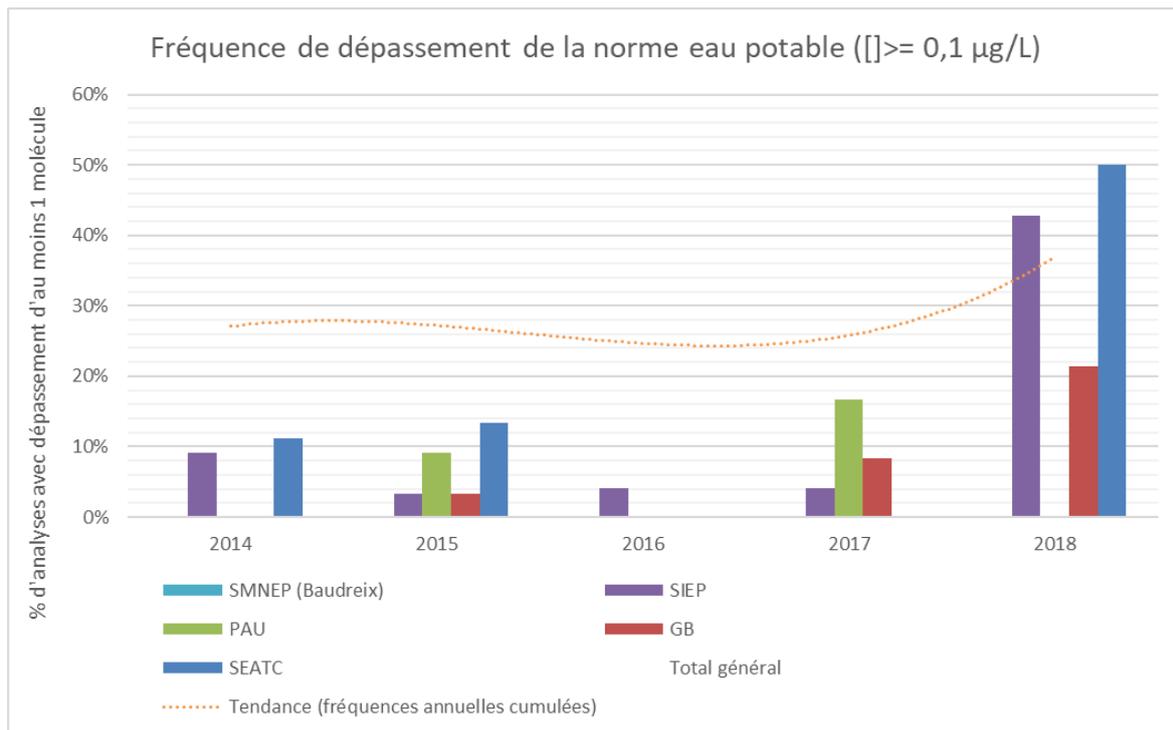


Figure 6 : évolution de la fréquence de dépassement de norme eau potable

Principales conclusions :

- Les **résultats font donc apparaître une détérioration de la qualité de l'eau** de la nappe alluviale du Gave de Pau ainsi que de la nappe infra-molassique.
- La **tendance générale** qui se dégage de la quasi-totalité des captages est à la fois une **augmentation de la diversification et du nombre de détections** de molécules mères ou métabolites de pesticides, ainsi qu'une **augmentation du nombre de dépassements** de la valeur maximale réglementaire de 0,1 µg/L par molécule. A noter **qu'une analyse d'eau brute a dépassé la concentration maximale pour la somme des pesticides détectés et quantifiés**. (le 03/07/2018 sur le captage P8 exploité par le syndicat de Gave et Baïse).
- Il est **difficile de lier directement cette détérioration de qualité avec une récente augmentation de la pression agricole** car les mécanismes de transferts des molécules phytosanitaires sont encore mal connus.
- Il est indéniable qu'il existe un mécanisme de stockage puis de relargage de produits phytosanitaires du sol vers l'aquifère car l'atrazine, pesticide interdit d'utilisation en 2003, est encore retrouvé à la fois comme molécule mère et métabolite.

- L'émergence du **Métazachlore ESA** ou du **Métolachlore ESA** ces dernières années, font craindre l'apparition de nouvelles problématiques de qualité d'eau sur des champs captants soumis à une forte activité agricole.
- **les analyses ne recherchent pas l'ensemble des matières actives et métabolites utilisés sur le territoire** car le laboratoire n'est pas en capacité d'effectuer des analyses de routines sur certains pesticides. **Il est donc possible que ce réseau de surveillance omette certaines matières actives ou produits de dégradation.**
- Lorsque l'on met en relation la **pluviométrie, la variation de hauteur de la nappe alluviale du gave de Pau** et les **fréquences de détection de molécules** dans les analyses, une tendance se dégage. En effet, **la combinaison d'une longue période de précipitations ainsi que de hauts niveaux de la nappe alluviale tend à engendrer des détections de pesticides plus importantes.**

b. Evolution de l'occupation du sol sur le territoire du PAT

Le tableau ci-dessous est une synthèse des principaux indicateurs permettant d'appréhender la dynamique du territoire, les pressions phytosanitaire et azotée exercées afin de dimensionner les actions. Les indicateurs sont tirés des données 2017 communiquées par la DDTM, ainsi que des relevés de pratiques des agriculteurs accompagnés.

		TAP de Bordes	TAP de Mazères-Lezons	TAP d'Artix	TAP d'Arbus
Zonage	Part de l'ensemble des TAP	30 %	16 %	34 %	20 %
	Part de l'ensemble des PPR	14 %	29 %	24 %	33 %
Occupation du sol du TAP	Zone urbaine	12 %	36 %	9 %	16 %
	Zone agricole	60 %	46 %	80 %	57 %
	Forêt	28 %	15 %	9 %	18 %
	Autres	0 %	3 %	2 %	9 %
Contexte sociologique	Nombre de structures en 2016	72	27	45	27
	Surface moyenne 2016 / exploitation	7	5	16,4	19,7
	Part des exploitants ayant moins de 50 ans (2017)	23 %	17 %	16 %	24 %

Assolement et rotations	SAU TAP 2017 (ha)	552,9	146,2	763,1	341,6
	Part des prairies en 2017	15,3 %	42,9 %	13,7 %	32,9 %
	Part du Maïs en 2017	68,6 %	38,8 %	62,4 %	49,7 %
	Part des autres cultures	14,1 %	11 %	18,2 %	13,9 %
	Rotations >= à 3 cultures en 7 ans	10 %	6 %	27 %	7 %
Agriculture Biologique	Part du TAP en BIO	0,8 %	3,4 %	1,21 %	0 %
Pression pesticides Maïs	IFT herbicide maïs 2017	1,57	NR	1,51	NR
	Evolution IFT 2014 – 2017	- 11%		-14%	
	%agri utilisant du S-métolachlore	24% en 2017	NR	16%	NR
	Evolution utilisation S-métolachlore 2014 - 2017	-11%	NR	+7%	NR
	Désherbage sur le rang	2 agriculteurs	NR	3 agriculteurs	NR
Pression nitrates Maïs	Kg N/qtx maïs	1,8	NR	1,65	NR
Pression pesticides ZNA	Collectivités	Interdiction au 01/01/2017 d'utiliser des pesticides			
	Grand public	Interdiction au 01/01/2017 de vendre des pesticides en libre services Interdiction au 01/01/2019 de vendre et d'utiliser des pesticides			
BILAN :		Plus fortes contraintes	Plus faibles contraintes	Contraintes intermédiaires	Contraintes intermédiaires

Tableau 3 : indicateurs d'évaluation de pression sur les TAP

L'évaluation de la pression humaine sur le territoire s'est faite sur la base d'indicateurs listés dans le tableau ci-dessus. Les principaux éléments à considérer sont les suivants :

- les **zones d'habitations ou d'activités économiques** sont des **sources potentielles de pollution** des sols et par extension des ressources en eaux superficielles et souterraines
- Le territoire du PAT est soumis à de **fortes pressions foncières**, du fait du niveau d'urbanisation important
- Concernant les **communes et les particuliers**, la **réglementation a permis ou va prochainement permettre de diminuer considérablement les pressions** pesticides en interdisant leur usage.

- **Augmenter la part des prairies permanentes ou de forêts** sur les aires d'alimentation de captages en eau potable est intéressant pour la protection des captages
- Il y a un **nombre important d'agriculteurs** sur certains champs captants. Cette caractéristique indique que les interlocuteurs sont de fait très nombreux. Il sera d'autant plus **difficile de créer une dynamique** notoire au niveau agricole.
- Il existe également de fortes **disparités au niveau de la taille des exploitations agricoles**
- Une **forte proportion d'agriculteurs exploitent chacun une petite surface** sur le champ captant (9,7ha exploités en moyenne en 2014 et 11,2ha en 2016), quelque-soit le TAP
- Les exploitations ayant une SAU importante n'ont qu'une faible part de leur surface totale dans le périmètre du TAP. Le reste de leurs terres se trouve à l'extérieur du champ captants. Cela **entrave donc l'investissement et l'implication des agriculteurs** à un changement global de pratiques)
- Les agriculteurs des TAP sont relativement **âgés**. En moyenne sur l'ensemble des TAP 80% des agriculteurs ont plus de 50 ans.

- L'Assolement du PAT indique que :
 - o le territoire est une **zone où la maïsiculture** est fortement implantée
 - o Les surfaces en prairies représentent environ un tiers de la surface agricole déclarée, ce qui démontre une **présence de structures tournées vers l'élevage**.
 - o Un sursaut au niveau de la **diversification** est **constaté à partir de 2015**. En effet, l'assolement hors prairies et maïs a été multiplié par 2 du fait du changement de règlement de la Politique Agricole Commune
- la **diversification des cultures sur un territoire à enjeu eau potable n'est pas sans risque**. Si diversifier l'assolement et la rotation a des avantages agronomiques, cela représente également un **risque de diversifier les matières actives de pesticides**.
- Seule une **très faible proportion des parcelles des TAP comporte une rotation** composée de 3 espèces végétales différentes.
- Seul **20,37ha sur les 4 TAP étaient en bio en 2017 soit 1,13%** de la SAU des 4 TAP contre 2,76% de la SAU du PAT (50 communes).

- L'analyse des pressions résultant de la culture du maïs montre que :
 - o **Peu d'évolutions** sont observées en ce qui concerne la **fertilisation du maïs**
 - o **Les TAP de Bordes et d'Artix** présentent une **pression herbicides similaire** en termes de quantités de doses homologuées appliquées (IFT). **L'IFT maïs** herbicide a globalement **diminué de 0,2** entre 2014 et 2018. Toutefois, il **reste légèrement au-dessus de l'IFT régional**.

- **Une politique de « substitution »** des matières actives retrouvées dans l'eau » notamment **du S-métolachlore**, a été mise en place. **Sur Bordes**, le pourcentage d'agriculteurs utilisant **cette molécule a diminué de 11%** alors que sur **Artix**, il a **augmenté de 7%**. Cette politique de substitution **risque d'engendrer une diversification des molécules utilisées et ainsi un « effet cocktail » au niveau de la qualité de l'eau.**
- **Les pratiques « alternatives »** telles que le désherbage sur le rang, le désherbage mécanique permettant d'avoir un réel impact sur la diminution de l'utilisation des pesticides, **peinent à se mettre en place** sur l'ensemble des champs captants.

Globalement en termes de conduite du maïs, les pressions phytosanitaire et azotée n'ont pas diminué de manière notable.

2- Evaluation de la gouvernance :

Le PAT est coordonné par 6 collectivités. Pour le PAT2, l'ensemble des 6 collectivités étaient engagées via une convention et un règlement de fonctionnement. Une partie des actions sont sous maîtrise d'ouvrage des collectivités, une autre partie est directement sous maîtrise d'ouvrage des autres partenaires techniques (cf Tableau 4).

Le PAT est en charge d'animer et de coordonner l'ensemble des actions sous et hors de sa maîtrise d'ouvrage.

Tableau 4 : les principales possibilités de portage des actions du PAT2

	Maitre d'ouvrage	Elaboration programme action	Financement	Mise en œuvre actions	Structures de contrôle
Schéma 1	Collectivités	Collectivités	AEAG, CD64, Région, ARS + autofinancement Collectivités (<i>minimum de 20%</i>)	Collectivités +/- prestataires	AEAG, CD64, Région, ARS
Schéma 2	Partenaires agricoles....	Partenaires agricoles +/- concertation avec le PAT	AEAG (50%) + autofinancement partenaires agricoles (50%)	Partenaires agricoles +/- collectivités	AEAG

Vision des collectivités sur la gouvernance :

- L'ensemble des collectivités souhaitent **poursuivre le PAT** et continuer à s'investir.
- Un **changement de gouvernance** pour aller vers une structure plus légitime sur l'ensemble du territoire et avec davantage de compétences agricoles est **souhaité par certaines collectivités** tandis que **d'autres souhaitent conserver une gouvernance** et un portage au sein des **collectivités**.
- Le **schéma** de gouvernance et d'animation des actions agricoles **sous maîtrise d'ouvrage des acteurs agricoles via l'AEAG est décrié** pour les points suivants :
 - **Les collectivités n'ont pas accès aux dossiers de demande de subvention** des partenaires agricoles. Ainsi elles **ne peuvent donner leur avis** sur les actions et les rendus attendu. De plus, elles **n'ont pas une vision globale des actions** dont elles ont l'animation à charge.
 - Les acteurs agricoles n'ont pas à rendre compte aux collectivités. Elles ont de ce fait peu de moyen pour faire respecter les échéances et les obligations de chaque structure. **Or, l'investissement des acteurs agricoles n'est pas à la hauteur des attentes des collectivités**. Les obligations de résultats actuels ne sont pas toujours assez exigeantes pour permettre de bien valoriser les actions.
- **L'absence des services de l'Etat est déplorée**. Un portage politique plus fort serait souhaitable.

Vision des acteurs agricoles sur la gouvernance :

L'ensemble des acteurs agricoles sont globalement satisfaits par la gouvernance du PAT actuel :

- **Les collectivités** sont des acteurs **neutres**, ce qui facilite la liberté d'action ainsi que l'entrée au sein du PAT d'un panel d'acteurs ayant des visions différentes.
- **L'aide financière** à hauteur de 50% de **l'AEAG est incitative**.
- Du fait du dépôt **d'un dossier par acteur**, un **manque de lisibilité sur le rôle de chacun, d'harmonisation des actions** est ressenti. Cela engendre des temps de latence et des incompréhensions
- L'ensemble des acteurs agricoles n'émargent pas de la même manière au niveau des subventions octroyées par les financeurs (bureau d'étude prestataire du PAT), ce qui peut être inégalitaire.

Vision des financeurs sur la gouvernance :

Selon les financeurs, la gouvernance actuelle par les collectivités est souhaitable pour les mêmes raisons que précédemment citées. **Une gouvernance par le Conseil Régional ou le Conseil Départemental n'est pas envisageable.**

Conclusion :

Globalement, les différentes structures sont **satisfaites de la gouvernance par les collectivités**. Toutefois, le **montage hors maîtrise d'ouvrage PAT (via AEAG) présente des limites** autant pour les acteurs agricoles, que pour les collectivités et **semble être à revoir en partie.**

3- Bilan des actions :

a. Vision globale du PAT2 et atteintes des objectifs :

Le tableau ci-dessous donne un **aperçu de l'ensemble des actions du PAT2**. Le bilan est mitigé, **seule une partie des objectifs ont été atteints**. D'autre part, les **objectifs** fixés dans le cadre du **PAT2 sont des objectifs de moyens et non de résultats**. Ils ne témoignent donc pas de l'efficacité de l'action sur la réduction des pressions sur le territoire. **Une analyse plus approfondie de l'efficacité des actions en termes de diminution de la pression est donc nécessaire.**

Tableau 5 : Synthèse des actions du PAT2

<u>Volet</u>	<u>Actions</u>	<u>Objectifs PAT2</u>	<u>Réalisation PAT2</u>	<u>Maitrise ouvrage</u>	<u>Dépenses totales</u>	<u>% du budget du PAT pour l'action</u>
Animation territoriale	Animation, gestion administrative, suivi des actions...	35 réunions	29 réunions (2014-2017)	Collectivités	324 409,2€	13%
	Communication	Pas d'objectif chiffré	Site internet, flyer, newsletter, kakémonaux.....	Collectivités	15 785 €	1%
Amélioration des connaissances	Etude pour mieux comprendre les mécanismes de transferts et la nappe alluviale	4 études	4 études	Collectivités	118 386 €	2%
	Réseau de suivi de la qualité de l'eau	400 analyses	448 analyses PAT	Collectivités et CD64	318 758 €	17%
Accompagnement collectif des agriculteurs	Journées techniques et essais	25 essais et 25 journées techniques avec des fiches techniques pour diffuser les résultats	18 essais + 3 fiches essais 31 journées techniques	CA64, coopératives et Collectivités	370 143€	15%
	Journées techniques et voyage d'étude	5 journées techniques + 1 voyage d'étude	1 voyage d'étude	Collectivités		

	Sensibilisation des futurs agriculteurs	Intervention en lycée agricole	3 interventions	Collectivités		
	Valley Bio du Gave	Pas d'objectif communiqué sur le pluriannuel		CA64 Civam agribiounion interbio		
Accompagnement individuel	Accompagnement individuel	100 agriculteurs suivis	36 agriculteurs suivis (2017)	CA64 et coopératives	363 493€	14%
		20 agriculteurs suivis	16 agriculteurs (2017)	Collectivités		
	MAEC	800 ha soit 50% SAU des TAP	212ha soit 12% de la SAU des TAP		173 166€	7%
	PVE	60 dossiers	10 dossiers		230 327€	9%
	MAEC maintient et conversion agriculture biologique		438ha soit 2,7% de la SAU du PAT 20ha sur les TAP soit 1,1% de la SAU des TAP		210 108 €	8%
Accompagnement des acteurs non agricoles	Accompagnements des collectivités	20 collectivités suivies individuellement+ aide l'AEAG pour l'acquisition de matériel et plans de désherbage	5 collectivités suivis individuellement 3 ½ journées techniques 16 dossiers de subventions	Collectivités	297 800 €	12%
	Accompagnement des particuliers	150 000 personnes	Plus de 6000 personnes sensibilisées (2014-2017)	Collectivités		
Foncier	Acquisition foncière	40 ha	10ha	Collectivités	49 909€	2%

b. Conclusions et perspectives des actions du PAT 2

Analyse du volet animation

Action 1.1 Animation territorial et agricole :

L'animation générale, instaurée par l'intermédiaire des différents comités, a été **jugée positive** par l'ensemble des acteurs et des partenaires, que ce soit les porteurs du PAT, les partenaires techniques ou financiers. La fréquence et le contenu des différentes réunions sont satisfaisants.

L'animation du volet agricole est apparue comme essentielle dès la mise en place du second programme d'action territorial. En effet, sur ce territoire, l'enjeu de préservation de la ressource en eau passe nécessairement par de la **concertation entre les acteurs du monde agricole et les producteurs d'eau potable**. Représentés dans 60% des comités de pilotage entre 2014 et 2018, les acteurs agricoles ont eu l'opportunité de suivre et participer aux différents temps d'échanges concernant les orientations de programme d'actions. De plus, environ 18 comités techniques agricoles ont été organisés afin de définir les actions agricoles en fonction de la stratégie et des orientations du PAT. Or, il a été difficile d'évaluer l'impact de l'animation territoriale car les collectivités, au travers de l'animatrice du PAT, n'ont pas eu les moyens matériels et les informations escomptés pour appréhender l'ensemble des résultats des actions agricoles.

Des problèmes de communication et de reporting ont fait apparaître des limites à la mission de coordination des collectivités. Il est par conséquent **important de revoir la manière dont les actions sont déterminées, portées, animées et évaluées pour améliorer leur efficacité**.

Action 1.2 La communication :

Différents outils et canaux de communication ont été déployés pour toucher le plus large panel de personnes, ce qui demande **du temps et de la coordination** entre les différents partenaires. Malgré tout, les **agriculteurs et les particuliers demeurent difficiles à mobiliser**. Concernant la **communication** sur les résultats des actions notamment **agricoles**, cette dernière est **freinée par un manque d'implication des acteurs agricoles dans les rendus**.

Proposition amélioration PAT3 :

Pour un futur PAT, il paraît important de **travailler la communication auprès des agriculteurs**, notamment mieux formaliser les attentes en termes de rendus de **résultats synthétiques sur les actions**. Il paraît également essentiel de **réfléchir si l'investissement, en moyens humains et financiers, sur la communication auprès du grand public est pertinent**.

Analyse du volet amélioration des connaissances

Action 2.1 : Amélioration des connaissances : les études

Les études ont permis d'avoir des **informations supplémentaires vis-à-vis de la ressource et de sa vulnérabilité**. Toutefois, ces études demeurent **très difficiles à valoriser sur le terrain** notamment auprès des acteurs agricoles et des agriculteurs.

Proposition d'amélioration pour un PAT 3 :

Il paraît important de **bien cibler la thématique des études et de ne pas sortir du champs de compétence du PAT**. Ainsi, ces dernières doivent permettre de déterminer l'impact des pratiques agricoles du territoire sur la qualité de l'eau et également **proposer et évaluer des pratiques agricoles ayant un impact positif sur la qualité de l'eau** qui soient **adaptées au territoire** ainsi que **leurs modalités de mise en œuvre sur le terrain**. Ainsi, le **cahier des charges** doit être **réfléchi avec les acteurs agricoles** pour répondre à leurs attentes et être valorisable facilement.

Actions 2.2 Amélioration des connaissances : suivi de la qualité de l'eau de la nappe alluviale du gave de Pau :

Le réseau de suivi apparaît comme un **élément clé** pour les collectivités **pour suivre la qualité de l'eau** des captages de manière précise. Toutefois, il est **très coûteux** à mettre en œuvre et **ne permet pas avoir une vision exhaustive de la qualité de l'eau**. Il est difficile d'interpréter les résultats étant donné la complexité des processus de transferts des polluants.

Proposition d'amélioration pour un PAT 3 :

L'ensemble des collectivités souhaitent poursuivre l'action mais des questions se posent concernant une **optimisation du réseau de suivi ou la mise en œuvre d'analyses complémentaires notamment pour les molécules émergentes** telles que les produits pharmaceutiques, les perturbateurs endocriniens, etc, ... liées aux rejets anthropiques (STEP, industries, agriculture, urbanisation). Cette volonté est exprimée par les collectivités dans l'optique d'aller plus loin afin de permettre une meilleure compréhension de la qualité de l'eau.

Une évolution et/ou redéfinition du réseau de suivi pour le PAT 3 est donc à envisager

Analyse du volet accompagnement collectif des agriculteurs

Action 3 : Accompagnement collectif des agriculteurs :

Le **volet collectif « hors VBG »** a permis d'acquérir des références locales via des essais et de les diffuser sur le territoire notamment via des journées techniques. Cependant, **ce volet semble être à bout de souffle** car la participation des agriculteurs aux journées techniques est de plus en plus

faible. Les thématiques abordées sont récurrentes (essais et journées techniques) et une baisse de motivation et de proactivité de certains partenaires est ressentie.

Le programme **Valley Bio du Gave** permet de **démultiplier les actions** sur le territoire autour du Bio ainsi que de faire travailler de concert les acteurs de l'agriculture biologique. Un **manque** de retours sur les actions et **de synergie entre Valley Bio du Gave et le PAT** ont été identifiés. Un travail a été amorcé pour améliorer la communication entre le PAT et l'équipe de VBG.

Proposition d'amélioration pour un PAT 3 :

Concernant le volet collectif « hors VBG », il paraît important d'**insuffler une nouvelle dynamique par des interventions extérieures, remettre les agriculteurs au cœur de ce volet et mieux communiquer**. Mener des acquisitions de références locales directement par les agriculteurs et établir des temps d'échanges « informels » sur les pratiques en petits comités pourraient être intéressants.

Une meilleure synergie est à mettre en place entre le programme « Valley Bio du Gave » et le PAT. Un travail a été amorcé pour mieux communiquer avec les collectivités et être plus proche des agriculteurs du territoire. **Ce travail mérite d'être poursuivi**.

Analyse du volet accompagnement individuel des agriculteurs

Action 4.1 : Accompagnement individuel des agriculteurs :

Sur les **171 agriculteurs** présents sur l'ensemble des 4 Territoires d'Action Prioritaire, une **cinquantaine d'agriculteurs** environ ont été accompagnés individuellement au cours de ces 5 dernières années. Pour appréhender la vision des agriculteurs sur ce dispositif **32 enquêtes** de perception ont été réalisées chez des agriculteurs accompagnés individuellement.

Retour sur les enquêtes de bilan de fin d'accompagnement réalisées auprès des agriculteurs :

- Les **agriculteurs sont globalement satisfaits** de l'accompagnement individuel (note de 8/10 sur le dispositif)
- **50% des agriculteurs** affirment que l'**accompagnement individuel** a eu une **incidence forte** sur l'orientation de leur **changement de pratiques**
- **18%** d'entre-eux sont intéressés **uniquement par l'accompagnement sur la réglementation**
- Pour certaines structures, l'accompagnement individuel **n'engendre pas forcément un temps d'échange dédié**.

Zoom sur les changements de pratiques cités par les agriculteurs

Une partie importante des agriculteurs ont fait évoluer leurs pratiques (cf tableau 6).

Tableau 6 : principaux changements de pratiques agricoles

Principaux changements de pratiques	% d'agriculteurs enquêtés par type de changement (plusieurs changements possibles par agriculteur)
Diversification	44%
Développement des couverts hivernaux	38%
Traitements pesticides mieux raisonnés	38%
TCS - Sans labour	22%
BIO	9%

Toutefois, remis dans le contexte du PAT, la **diversification des cultures** et le développement des **couverts hivernaux** ont été fortement amorcé par le **verdissement de la PAC en 2015**, la **réglementation** et les **compensations financières des collectivités**. D'autre part **l'amélioration des traitements phytosanitaires est mitigée**. Seuls 38% des agriculteurs sont concernés alors que le conseil sur les pratiques phytosanitaires était un élément phare. L'analyse des pressions pesticides indiquent que ces changements sont orientés davantage vers de l'ajustement de pratiques (ajustement de la dose, une substitution de produits) que vers des alternatives aux pesticides.

Conclusion de l'action :

Le bilan de l'accompagnement individuel fait ressortir **un dispositif intéressant en théorie**. Toutefois, en pratique, il s'avère globalement **peu efficient et très onéreux** aux regards des résultats obtenus. Les **deux principales raisons** semblent être **l'implication de la structure accompagnatrice** (et notamment l'indépendance des prescripteurs) et **le profil des agriculteurs accompagnés**. D'autre part, il semble que l'accompagnement individuel proposé au PAT2 **ne réponde pas** ou très partiellement **aux principaux freins identifiés : les freins économiques et de charge de travail**.

Il est difficile d'évaluer le réel impact de l'accompagnement. Certains acteurs agricoles ont l'impression d'arriver aux limites de l'accompagnement individuel proposé actuellement.

Proposition d'amélioration pour un PAT 3 :

Pour un futur PAT, il paraît important de **recentrer l'accompagnement sur les agriculteurs moteurs** et d'arrêter les accompagnements réglementaires. **Il pourrait par exemple être demandé** aux agriculteurs une participation financière symbolique ou un certain niveau d'engagement dans la mise en place de pratiques. Réfléchir à la construction d'un cahier des charges de l'accompagnement tant en termes d'organisation, de données à collecter et valoriser, ainsi que d'un **engagement pluriannuel de l'agriculteur dans la mise en place de pratique avec des objectifs de résultats concrets (baisse voir suppression des phytosanitaire...) avec la mise à disposition des nouveaux moyens (aide à la mise en place d'essai...)** semblent nécessaires pour outrepasser les freins identifiés.

Action 4.2 : MAEC

Les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) sont des outils permettant une contractualisation sur 5 ans avec un engagement sur un ou plusieurs changements de pratiques. L'agriculteur reçoit en contrepartie une subvention annuelle pour l'aider à mettre en œuvre le changement de pratiques.

L'objectif fixé initialement était que 50% de la SAU des TAP soit contractualisé via le dispositif MAEC en 2018. Or en 2017, seulement 212ha sur les TAP soit 12% de la SAU des TAP étaient sous MAEC.

Outre l'objectif quantitatif, des **questions sur l'impact réel des mesures MAEC sur la qualité de l'eau se posent**. Certaines mesures telles que la GC02 (réduction de l'IFT) et les MAEC système n'engendrent pas forcément un changement de pratiques, l'exploitant pouvant déjà avoir des pratiques répondant au cahier des charges lors de la contractualisation de la MAEC. De plus, il n'est pas sûr que lorsque des changements sont engagés, ils soient maintenus au-delà des 5 ans de contractualisation. Ainsi, la question **de l'efficacité du financement des actions, pour lesquelles aucune amélioration de la qualité de l'eau n'est prévisible, se pose**.

Proposition d'amélioration pour un PAT 3 :

Une meilleure lisibilité pluriannuelle des MAEC ouvertes, une **adaptation** du cahier des charges au **contexte local, voire au contexte de l'exploitation** ainsi qu'une procédure **d'instruction plus rapide** seraient **nécessaires** pour une plus forte adhésion et efficacité. Cela ne pourra se faire sans l'implication des services de l'Etat.

Action 4.3 : PCAE- AREA

Le programme PCAE-AREA permet de financer à hauteur de 40% des investissements matériels ayant un impact positif sur l'environnement.

Il manque de la donnée afin de pouvoir analyser ce dispositif à l'échelle du PAT. Nous ne connaissons ni l'exhaustivité des demandes de subvention ni le matériel subventionné. Cependant, au regard des 10 dossiers déposés qui nous ont été portés à connaissance, **l'objectif de 60 dossiers sur les 5 ans ne semble pas avoir été atteint**.

Proposition d'amélioration pour un PAT 3 :

Le dispositif est intéressant et permet de résoudre en partie le frein économique lié aux investissements dans du nouveau matériel. Pour toucher plus d'exploitants, il semble nécessaire d'avoir une **meilleure synergie entre les services de l'Etat (instructeurs), l'Agence de l'Eau (financier) et le PAT** et également de **mieux communiquer sur le dispositif**.

D'autre part la liste des investissements éligibles étant très large, il pourrait sembler judicieux en cas de restriction des aides de prioriser les investissements qui semblent les plus efficaces pour répondre à la problématique (matériel de désherbage mécanique, sur le rang...).

Action 5.1 : Accompagnement des collectivités et professionnels en charge de l'entretien des espaces verts

L'accompagnement des collectivités a bien fonctionné durant le PAT2. La **participation** aux journées de démonstrations et de retours d'expériences était **importante**. Elle témoigne d'un **fort intérêt** et investissement des communes pour la réduction de l'emploi des pesticides.

Proposition d'amélioration pour un PAT 3 :

L'interdiction au 1^{er} janvier 2017 pour les collectivités d'utiliser des pesticides posent question sur la pertinence de continuer ce volet d'actions. Toutefois, certaines communes peuvent éprouver des difficultés à ne plus appliquer de produits phytosanitaires. Travailler sur la construction de réseaux autour du partage d'expériences, de gestion des espaces où les pesticides sont encore autorisés (cimetières et stades) et la communication aux habitants sont des pistes intéressantes.

Analyse du volet non agricole

Action 5.2 : Sensibilisation du grand public

La sensibilisation des particuliers fonctionne bien, les taux de participation aux différents évènements sont importants. Toutefois, il est **difficile de mesurer l'impact de ces sensibilisations**. Les **personnes touchées sont souvent déjà averties** et s'intéressent déjà à la thématique.

Proposition d'amélioration pour un PAT 3 :

L'interdiction de commercialiser des pesticides aux particuliers en 2019 posent question sur la nécessité de poursuivre ce volet sous sa forme actuelle.

Analyse du volet foncier

Action 6 : Acquisition foncière

Seul le SIEP de Jurançon a mis en place depuis de nombreuses années une stratégie foncière. Entre 2015 et 2018, 8ha ont été achetés. Au total le SIEP est propriétaire de 11 ha à vocation agricole soit 34% de la SAU du PPR sur lesquelles les pratiques sont encadrées au travers de baux environnementaux.

Proposition d'amélioration pour un PAT 3 :

Poursuivre ce volet avec les collectivités qui le souhaitent paraît important. Allier poursuite et approfondissement des partenariats (SAFER et acteurs travaillant sur la transmission et l'installation) et être clair sur le devenir et la gestion des terrains acquis (mise en place de baux environnementaux encadrant les pratiques phytosanitaires...) pour pouvoir communiquer auprès des agriculteurs semblent nécessaire.

c. Perspectives pour le PAT3 :

La matrice 6 a pour objectif de mettre en avant les principales caractéristiques identifiées sur le territoire pouvant engendrer des freins aux changements de pratiques. Ces freins ont été confirmés lors des enquêtes de bilan d'accompagnement (cf tableau 8). Un panel de suggestions de solutions est proposé ci-dessous pour palier à ces freins. Il peut être nécessaire de les combiner pour répondre aux différents freins rencontrés par un exploitant.

		Freins								
		Réduction charge de travail ou manque de temps pour l'activité agricole	Agriculteurs peu concernés par la problématique	Faible capacité/volonté d'investissement	Maintenir un même niveau de rentabilité après un changement de pratiques	Répartition très saisonnée de la charge de travail (Pic d'activité)	Difficultés dans la mise en place de nouvelles pratiques	Matériel spécifique au maïs conventionnel	Absence de lisibilité concernant l'avenir exploitation	Solutions possibles
Caractéristiques	Pression foncière	X	X	X						1
	Exploitants âgés	X	X	X					X	1
	Petites exploitations	X	X	X						1 et 2
	Contexte pédoclimatique				X	X	X			1, 3, 4, 6
	% faible de la SAU dans les TAP		X							1, 5
	Monoculture de maïs				X	X		X		2, 6
	Contexte économique difficile			X	X		X			1, 2, 4, 6
Solutions possibles		1	5	1 et 2	4 et 6	3 et 1	4	1 et 2	5	

Tableau 7 : Matrice des caractéristiques agricoles du territoire et des freins identifiés

Solutions :

- 1. Faire intervenir des entrepreneurs agricoles ou une personne tierce sur l'exploitation agricole pour pallier au manque de matériel et de temps**
- 2. Aider à l'investissement matériel de manière individuelle ou de manière collective**
Ex : aide financière pour l'acquisition de type PVE, acquisition de matériel en commun, mise à disposition de matériel par les collectivités ou via les CUMA
- 3. Travailler sur la répartition du travail sur l'année**
Ex : Diversifier l'assolement avec des cultures d'hiver et des cultures de printemps, augmenter les rotations
- 4. Preuve par l'exemple que les nouvelles pratiques sont réalisables et rentables dans le contexte pédoclimatique du PAT**
Ex : Mettre en place des acquisitions de références locales/des essais directement à l'échelle parcellaire pilotés par les agriculteurs, avoir une approche technico-économique des pratiques
- 5. Travailler sur la transmission des exploitations et les opportunités d'acquisition ou d'échange de foncier**
- 6. Soutenir la mise en place de nouvelles pratiques via des subventions conditionnées à des cahier des charges spécifiques (volontaires) ou de la réglementation (obligatoire)**

	Investissements	Rentabilité	Parcellaire/Climat	Charge de travail	Proche de la retraite	Manque de repères	Etat esprit
% d'agriculteurs concernés	47%	28%	22%	19%	16%	6%	6%

Tableau 8 : Synthèse des freins avancés pas les agriculteurs lors de l'enquête de fin d'accompagnement

Concernant les changements de pratiques envisageables, la figure 7 reprend le degré d'acceptabilité des agriculteurs face à différentes pratiques.

Ainsi, les pratiques présentant la meilleure marge d'évolution (pourcentage d'agriculteurs étant prêt à essayer de mettre en place l'un des changements de pratiques) sont :

- l'arrêt du glyphosate (avec 58% des agriculteurs prêts à le faire ou à essayer),
- la mise en place d'outils d'aide à la décision pour les phytosanitaires (55%),
- le désherbage « mixte » : mécanique et chimique (48%),
- les cultures en association (39%),
- le semis à 40cm du maïs (39%).

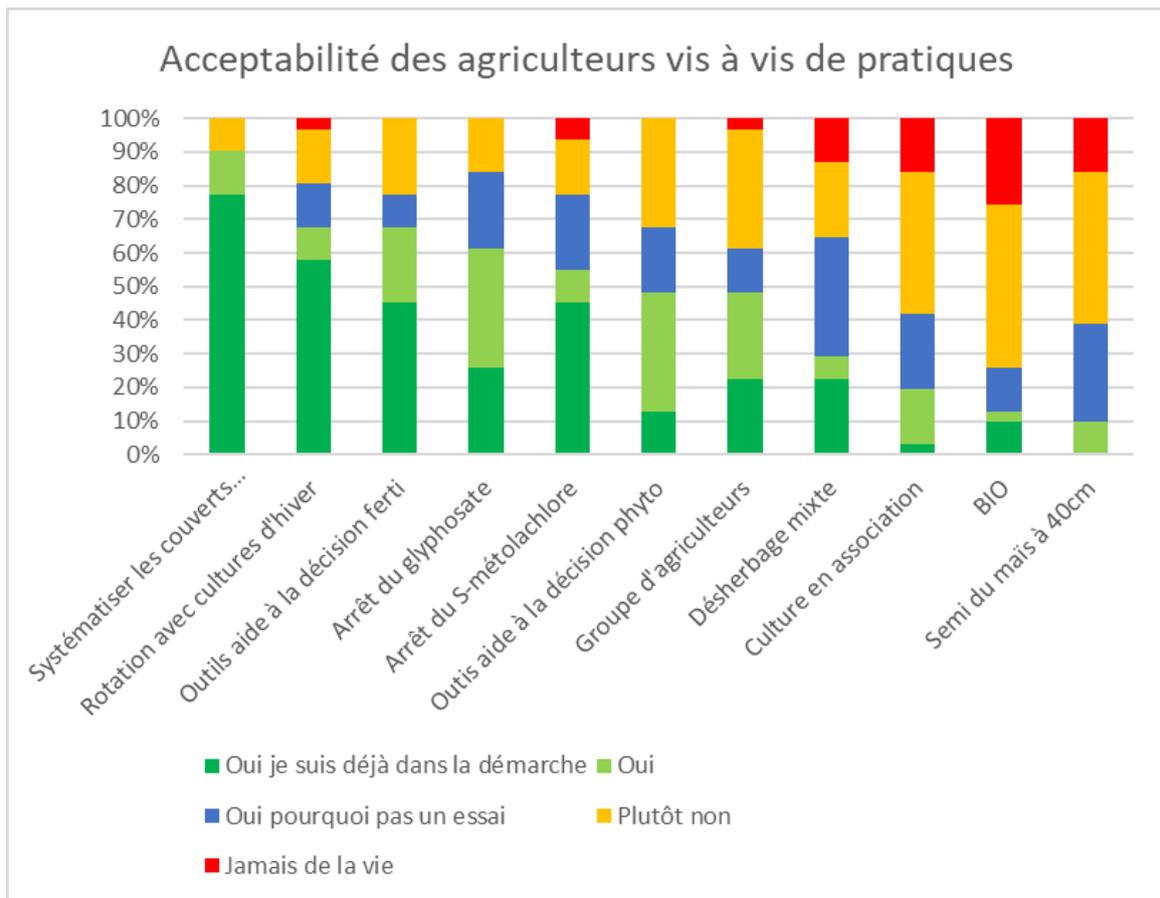


Figure 7 : Degré d'acceptabilité des agriculteurs vis-à-vis de certaines pratiques agricoles

4- Bilan financier du PAT 2 :

L'analyse a été effectuée en juillet 2018 et s'est principalement basée sur les données financières de l'Agence de l'Eau. Cependant, la base de données du PAT 2014 - 2018 communiquée n'est pas exhaustive et figée. Entre autres, certaines actions telles que les MAEC ou les actions 2018 sont en cours de réalisation.

a. Présentation du budget 2013

2013 étant une année de transition, elle sera analysée à part. Cette année a été importante car elle a **servi à l'élaboration du PAT 2**. Cependant, certaines actions ont perduré pour conserver une dynamique sur le territoire, notamment auprès des acteurs agricoles.

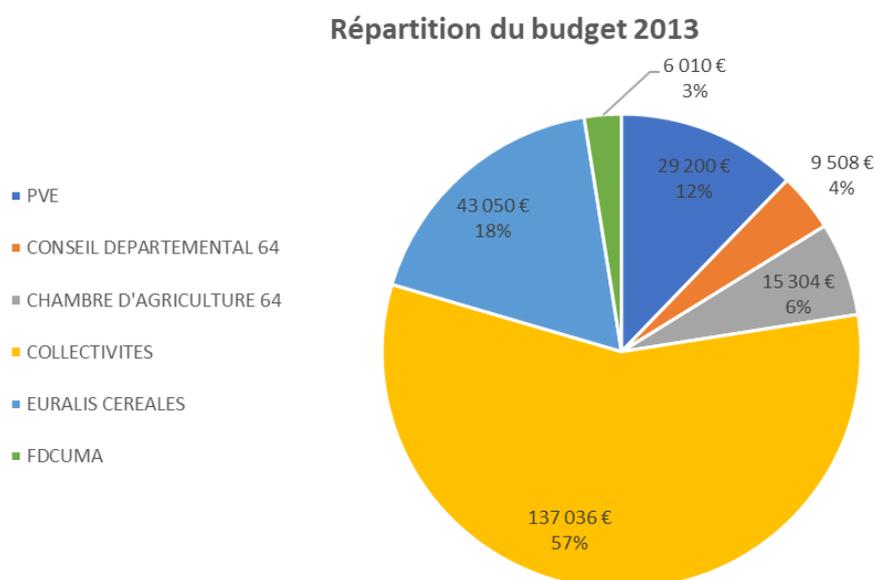


Figure 8 : Répartition du budget alloué au cours de l'année de transition (2013)

Pour 2013, les collectivités porteuses du PAT ont un budget qui représente plus de la moitié des dépenses globales. En effet, même si la priorité a été donnée à l'élaboration du bilan pluriannuel du PAT 2008 – 2012 et de la construction du PAT 2014 - 2018, les collectivités ont porté plusieurs actions différentes telles que :

- La mise en place de l'étude « FOOTWAYS » sur l'amélioration des connaissances des transferts de molécules vers la nappe, étalée sur deux ans (coût total = 69 368 €)
- La participation et l'organisation de journées techniques à destination des agriculteurs (coût total = 13 557 €)
- La dernière partie du budget a été consacré à la prise en charge du poste d'animation générale (coût total = 54 111 €)

Concernant les organismes agricoles qui sont intervenus en 2013 (CA64, Euralis, FDCUMA), ceux-ci ont proposé des journées techniques agricoles ou des essais afin d'animer le territoire par des actions agricoles collectives. Le montant total de ces actions s'élève à 64 360 €.

Certains agriculteurs ont également pu bénéficier d'aides directes via les PVE en 2013. L'investissement pour cette année a été de 29 200 €.

Enfin, le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques a également réalisé une série d'analyses permettant de mesurer la qualité de la ressource en eau (montant total = 9 508 €).

b. Présentation globale du budget 2014 - 2018

Préambule :

L'analyse du bilan financier du PAT2 a été effectuée en juillet 2018 et s'est principalement basée sur les données financières de l'Agence de l'Eau. Certaines actions telles que les MAEC, les acquisitions foncières du SIEP ou les actions 2018 sont en cours de réalisation ou d'instruction et par conséquent ne vont pas figurer ou seront amenées à évoluer. Il est donc nécessaire de considérer ce bilan financier comme un indicateur permettant d'apprécier les orientations du PAT mais pas comme un bilan exhaustif de fin d'exercice ce dernier pouvant encore évoluer.

Le graphique illustre l'évolution des dépenses annuelles du PAT 2014 – 2018. Un sursaut transparait en 2017, essentiellement dû à un retard dans l'instruction des MAEC contractualisées en 2015 et 2016.

La comparaison du montant budgétisé lors de l'élaboration du PAT2 avec les dépenses réelles montre que :

- de **nombreuses actions voient leurs dépenses bien inférieures au budget prévisionnel**. C'est notamment le cas pour les acquisitions foncières, l'accompagnement agricole collectif et les études sur l'amélioration des connaissances de la ressource.
- certaines **actions ont été sous dimensionnées** et ont par conséquent généré plus de dépenses que prévu. C'est notamment le cas pour les actions du volet non agricole ainsi que pour les dépenses liées au réseau de suivi de la qualité de l'eau.

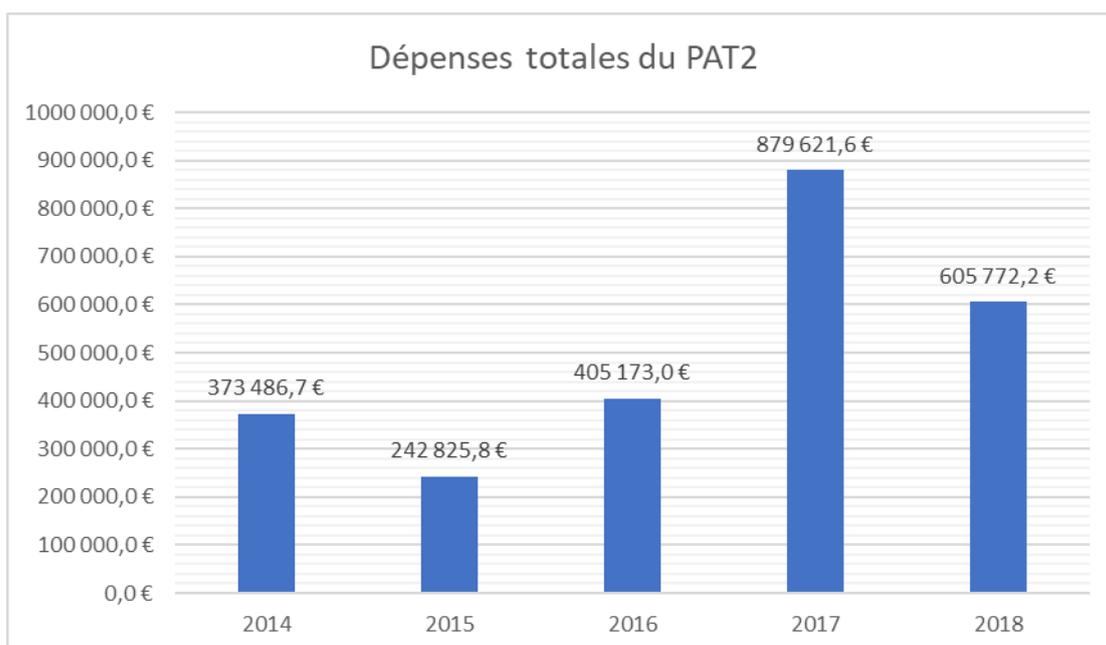


Figure 9 : Evolution des dépenses totales du PAT2

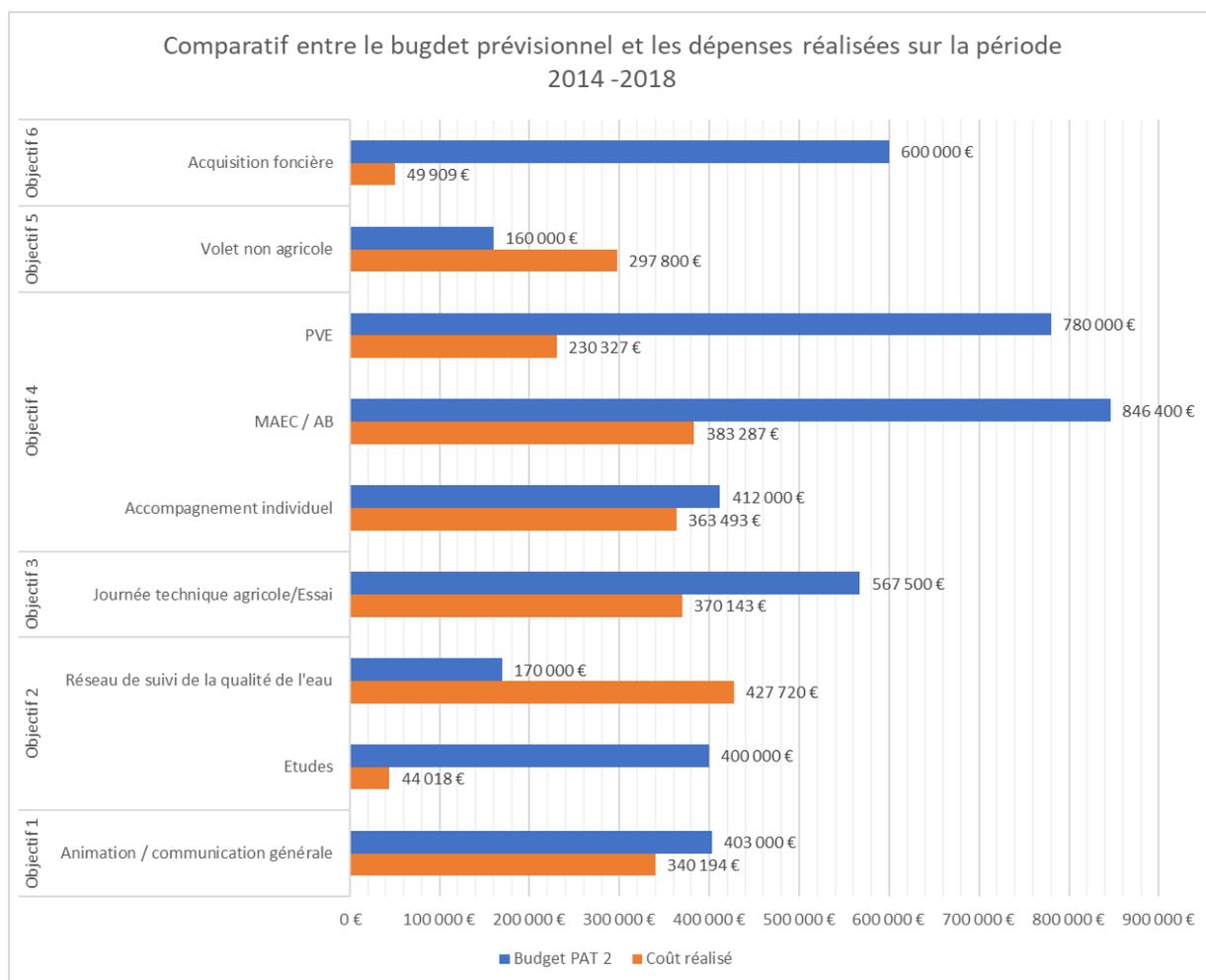


Figure 10: Comparatif du budget prévisionnel et des dépenses réalisées de 2014 à 2018

c. Présentation des dépenses et de leur répartition par maître d'ouvrage

Afin d'avoir une vision d'ensemble des maîtres d'ouvrage ayant participé au PAT2, une ventilation des dépenses a été réalisée par année et par structure. Il est également indiqué le taux de subvention moyen accordé à chaque structure ainsi que la part d'autofinancement mobilisée. Les MAEC sont spécifiques car ces mesures sont des subventions directement attribuées à l'agriculteur sous réserve du respect de cahiers des charges spécifiques.

Tableau 9: Répartition des dépenses entre les différentes structures par années

	2014	2015	2016	2017	2018	Dépenses totales	Taux de subvention	Autofinancement
AGRICULTEURS (PVE)		4 399 €	24 578 €	61 618 €	139 733 €	230 327 €	40 %	138 196 €
AIDES DIRECTES Agri (MAEC)				322 684 €	60 590 €	383 274 €	100 %	0 €
CD64	18 345 €	22 438 €	22 898 €	23 145 €	23 398 €	110 225 €	60 %	44 090 €
COLLECTIVITES	198 714 €	93 479 €	165 739 €	216 694 €	207 737 €	882 364 €	77 %	205 441 €
COMMUNES	69 428 €		91 324 €	93 638 €		254 391 €	70 %	76 317 €
EURALIS CEREALES	45 820 €	33 241 €	46 260 €	43 110 €	45 742 €	214 173 €	50 %	107 087 €
Lur Berri	11 550 €	17 501 €	21 973 €	35 798 €	17 840 €	104 662 €	50 %	52 331 €
CA64	20 850 €	30 637 €	32 402 €	21 157 €	36 664 €	141 710 €	50 %	70 855 €
SMNEP		41 130 €				41 130 €	80 %	8 226 €
SEATC	8 779 €					8 779 €	80 %	1 756 €
VBG				61 778 €	74 068 €	135 846 €	50 %	67 923 €
Total général	373 487 €	242 826 €	405 173 €	879 622 €	605 772 €	2 506 879 €	70 %	772 222 €

Le tableau ci-dessus met en évidence plusieurs éléments intéressants :

- les **6 collectivités porteuses** du PAT sont celles qui détiennent le **niveau de dépenses le plus élevé**. Ce sont également elles qui **mobilisent le plus de fonds propres** pour la réalisation des actions du PAT.
- il existe des différences entre l'investissement financier des acteurs agricoles sur le PAT. En effet, la coopérative Euralis fait état d'un montant total de dépense supérieur aux autres acteurs agricoles. Au contraire, Lur Berri est la structure qui a le budget global le moins élevé. Ceci est principalement dû au positionnement de chaque structure agricole sur les actions. La coopérative Lur Berri n'intervient que sur l'accompagnement individuel alors qu'Euralis ou la chambre d'Agriculture se positionnent sur plusieurs types d'actions.
- En effectuant l'analyse des postes les plus importants en termes de dépense, le **réseau de suivi de la qualité de l'eau s'avère être l'action la plus coûteuse du PAT2**, juste devant les MAEC. Ensuite, l'accompagnement collectif des exploitations agricoles, via les journées techniques et les essais et depuis 2017 l'intégralité du projet VBG, a généré une dépense également très élevée. L'accompagnement individuel des agriculteurs n'est que le troisième poste de dépense le plus important.

Le graphique suivant présente l'évolution du niveau de dépenses année par année pour chaque type d'actions. Le contenu des actions est décrit dans la partie traitant du bilan technique des différentes actions du PAT2.

d. Présentation du budget PAT des collectivités

La **part du budget portée par les collectivités** est relativement importante puisque celle-ci correspond à plus **d'un tiers du budget total du PAT**. Certaines actions sont uniquement à la charge des collectivités, comme l'animation et la communication générale du PAT ainsi que les études visant l'amélioration des connaissances sur la ressource en eau.

Tableau 10: Présentation du budget global en comparaison avec le budget porté par les collectivités

Actions	Budget global PAT 2014-2018	Budget des collectivités sur 5 ans	Part du coût global portée par les collectivités
Animation générale	324 409 €	325 485 €	100%
Communication générale	15 785 €	15 785 €	100%
Etudes	44 018 €	44 018 €	100%
Réseau de suivi de la qualité de l'eau	427 720 €	317 496 €	74%
Accompagnement individuel agricole	363 493 €	112 583 €	31%
Accompagnement collectif agricole	370 143 €	24 663 €	7%
Volet Non Agricole	297 800 €	43 410 €	15%
AB	210 108 €	0 €	0%
MAEC	173 166 €	0 €	0%
PVE	230 326 €	0 €	0%
Acquisition foncière	49 909 €	0 €	0%
Total général	2 506 879 €	883 439 €	35%

La tendance est à une augmentation progressive du budget de 2014 jusqu'en 2017.

En prenant en considération la période allant de 2014 à 2018, il a été établi un **budget moyen** pour les 6 collectivités porteuses du PAT. Celui-ci avoisine **177 000 euros** et est réparti de la manière suivante : **deux postes occupent deux tiers des dépenses : le poste d'animation** (comprenant les charges salariales des animateurs et les frais de fonctionnements) ainsi que le **réseau de suivi de la qualité de l'eau**. Le **volet d'actions agricoles** pèse un peu moins de **20 % des dépenses**.

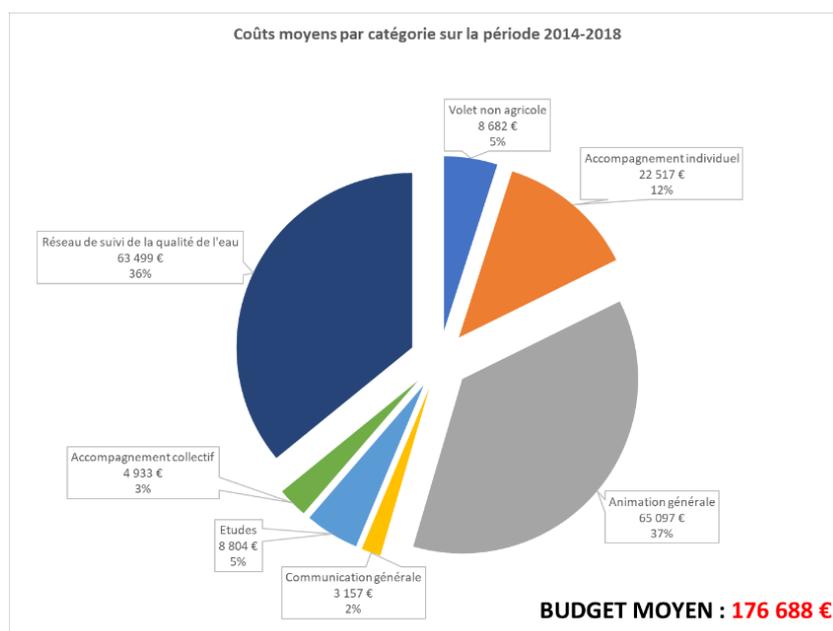


Figure 11: Coûts moyens portés par les collectivités par volets d'action sur la période 2014- 2018

Concernant les recettes permettant d'équilibrer le budget du PAT, celles-ci sont scindées en 2 parties :

- une **part d'autofinancement** par les collectivités : le montant annuel par collectivité a été calculé à **6 848 euros**. Cette part représente environ 23 % des recettes.
- une **part de subventions** : **l'Agence de l'Eau Adour Garonne** est la structure qui s'implique le plus financièrement car elle prend en charge plus de **60% des dépenses**. Ensuite, environ **16% des recettes sont générées par d'autres financeurs** tels que la **Région Nouvelle Aquitaine**, le **Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques**, **l'ARS** ainsi que **ponctuellement les fonds européens FEDER**.

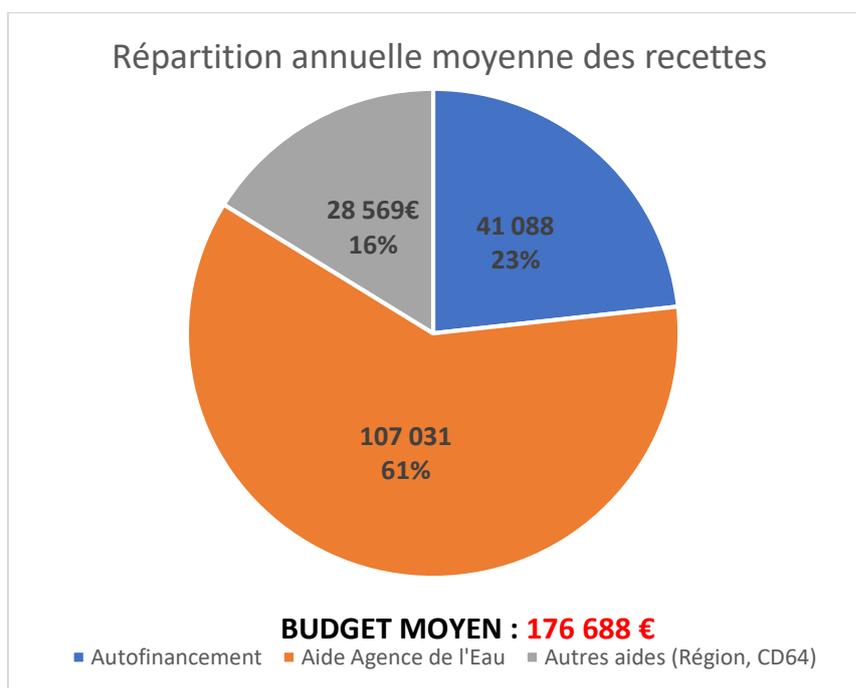


Figure 12: Répartition des recettes des collectivités pour les actions sous leur maîtrise d'ouvrage

e. Indicateurs de résultats

Voici les chiffres de référence utilisés pour le calcul des indicateurs :

- **SAU** des 4 TAP réunis : **1720 ha déclarés en 2016**
- **Nombre d'exploitations agricoles** sur l'ensemble des TAP : **171 structures**
- **Volumes produits** par l'ensemble des collectivités AEP : 14 488 360 m³ soit **72 441 800 m³** en 5 ans

Tableau 11: Indicateurs financiers

Indicateurs financiers PAT 2	Prévisionnel	Consommé	Taux consommation enveloppe prévisionnelle
COUT DEPENSES	4 338 900 €	2 506 892 €	58%
Ratio /ha SAU	2 523 €	1 457 €	
Ratio / agriculteur	25 374 €	14 660 €	
Ratio / m3 produit	0,060 €	0,035 €	
AIDES PUBLIQUES (AEAG, CD64, Région, FEDER)	3 096 050 €	1 881 611 €	61%
Ratio /ha SAU	1 800 €	1 094 €	
Ratio / agriculteur	18 106 €	11 004 €	
Ratio / m3 produit	0,043 €	0,026 €	
AIDES AEAG	2 775 250 €	1 494 603 €	54%
Ratio /ha SAU	1 614 €	869 €	
Ratio / agriculteur	16 230 €	8 740 €	
Ratio / m3 produit	0,038 €	0,021 €	
Dépenses postes d'animation (part financée par les collectivités)	80 700€	63 374 €	
Dépenses totales collectivités AEP porteuses	187 000 €	205 441 €	Soit 8,2% des dépenses totales

Le tableau ci-dessus nous permet d'appréhender la masse financière investie dans le PAT2. En effet, lorsque l'on ramène les dépenses réelles du PAT sur 5 ans, cela représente environ **1500 euros par hectare de SAU**, ou encore environ **15 000 euros par exploitation agricole des TAP**.

Le coût du PAT ramené aux volumes produits d'eau potable n'est également pas négligeable.

Sur le territoire du PAT, pour la période 2014 - 2018, pour 1 € d'animation financé par les collectivités, ce sont :

- **30 €** d'aides publiques investis sur le territoire
- **39 €** d'actions menées

Sur le PAT, pour la période 2014 - 2018, pour 1 € injecté par les collectivités, **11 €** ont été injectés par les porteurs de projets locaux (partenaires agricoles, agriculteurs, communes, ...) et les partenaires financiers.

f. Conclusion du bilan financier :

A l'heure actuelle, il est possible d'indiquer qu'au minimum **2 500 000 euros** ont été mobilisés dans le cadre du PAT 2014 -2018.

Les indicateurs font apparaître un **budget relativement important** lorsque l'on ramène l'ensemble des dépenses au nombre d'agriculteurs présents sur les TAP ou bien au volume d'eau produit. Ces **résultats doivent être considérés afin de juger de la pertinence et de l'efficacité du PAT**.

La configuration actuelle du PAT permet de mener des actions de grande ampleur grâce à une répartition de l'autofinancement sur plusieurs maîtres d'ouvrages. En effet, **la part d'autofinancement est de l'ordre de 30 % du budget global** pour un montant de 772 222 euros, soit 154 444 euros par an. Même si l'autofinancement peut paraître important, cette part est à relativiser en comparaison avec la proportion de subventions allouées au programme. En effet, **70 % des dépenses sont couvertes par des subventions** dont l'Agence de l'Eau en est le premier pourvoyeur. Ce sont donc les nouvelles orientations politiques du 11^{ième} programme de l'Agence de l'Eau qui vont déterminer les futures ambitions du PAT, qui devrait voir le jour en 2019.

Conclusion générale

Le Bilan du PAT 2014 – 2018 a été réalisé à l'été 2018 à partir des données disponibles et des rencontres avec les différents partenaires. Pour mener à bien ce travail de synthèse, les thématiques suivantes ont été abordées : qualité de l'eau, évolution des pressions humaines sur le territoire, analyse de l'ensemble des actions du PAT2 et bilan financier pluriannuel.

Depuis octobre 2014, une analyse fine de la qualité de l'eau brute est opérée grâce au réseau de suivi. Cette action a permis de caractériser la nature des polluants retrouvés dans les eaux issues des différents captages des quatre TAP. Il est possible de mettre en évidence une **dégradation de la qualité de l'eau brute** prélevée dans la nappe alluviale du gave Pau. Il est constaté une **augmentation**, aussi bien des **concentrations totales de molécules retrouvées dans l'eau** que de la **fréquence de détection** ou du **nombre de molécules retrouvées**. La **stratégie basée sur la diversification ou la substitution de pesticides** pour limiter les transferts vers la ressource en eau **n'est pas une solution pertinente**. De plus, la **qualité de l'eau semble fluctuer de la même manière que le niveau de la nappe phréatique**. Ce constat peut mettre en évidence un **stock de matières actives et métabolites dans la zone non saturée** du sol qu'il est très difficile de quantifier. Tous ces éléments confirment le fait que l'évolution de la qualité de l'eau dépend d'une multitude de paramètres qu'il est difficile d'appréhender. Cette **problématique est ancrée sur le long terme et il semble a priori difficile d'établir une relation simple entre qualité de l'eau et pratiques agricoles**.

L'étude de **l'évolution des pratiques agricoles** met en évidence que **l'agriculture sur le territoire a principalement été influencée par deux facteurs** : la **règlementation** et les **incitations ou compensations financières** accordées aux agriculteurs. En effet, la nouvelle **conditionnalité des subventions de la PAC** qui a vu le jour en 2014 a amorcé un profond changement en matière de diversification de l'assolement des cultures notamment. Du fait de certaines conditions propres à l'octroi de subventions, les surfaces en monoculture de maïs ont radicalement diminué en 2015. De plus, les incitations financières rentrant dans le cadre du PAT et hors PAT ont également permis d'améliorer les pratiques agricoles dans le sens de la préservation de la qualité de la ressource en eau. En effet, les **MAEC, le dispositif PVE, l'Agriculture Biologique, les aides des collectivités productrices d'eau potable à la mise en place de couverts hivernaux, l'entretien mécanique des haies et bordures, ...**, sont autant de dispositifs qui ont un **impact direct sur la pression phytosanitaire**. Ces dispositifs jouent le rôle de substituts de moyens matériels ou de compensations financières qui limitent ou suppriment l'utilisation de pesticides. Leur **caractère bénéfique sur la qualité de la ressource en eau n'est par conséquent pas discutable**. Au-delà de ces deux leviers, **l'ensemble des autres actions mobilisées, telles que l'accompagnement individuel et collectif ou la**

mise en place d'essais, sont difficilement évaluables et de sérieux doutes peuvent être émis sur leur efficacité.

La **gouvernance** du PAT 2014 – 2018 par les collectivités a également été évaluée. La gestion d'un projet aussi ambitieux doit être articulée par une gouvernance efficace. Les **différents traits permettant de juger la gouvernance** sont les suivants :

- La **neutralité** des structures maitres d'ouvrage des actions vis-à-vis des thématiques abordées
- les **capacités de coordination**, permettant d'afficher une cohérence dans les actions et la stratégie du programme
- la possibilité de **suivre et d'évaluer facilement les résultats** des actions
- une **communication et valorisation des actions** passant par une diffusion systématique et adaptée des informations

Considérant l'ensemble de ces éléments, le bilan de la gouvernance du PAT2 est plutôt mitigé. L'organisation et le **fonctionnement du PAT 2 n'a pas permis une coordination efficace**. En effet, toutes les actions menées dans le cadre du PAT2 n'ont pas été visées et validées par l'animatrice du PAT. Il en résulte des **difficultés de coordination** ayant pour conséquences une remise en cause des **rôles et devoirs de chaque partenaire technique** dans les actions à réaliser. De plus, les engagements de certains partenaires n'étaient pas toujours à la hauteur des attentes des collectivités. Cela a eu pour conséquence de nuire au bon déroulement de certaines actions. Permettre à l'animatrice du PAT d'être consultée lors de l'instruction des demandes de subventions et de la phase de validation des bilans d'activité est un levier potentiel pour rendre le programme d'actions plus cohérent.

D'autre part, l'intervention de partenaires agricoles exerçant une activité commerciale dans le secteur des produits phytosanitaires et fertilisants **questionne sur l'indépendance du conseil prodigué** sur ces thématiques clés. Par ailleurs, l'ensemble des organismes agricoles détiennent des fortes connaissances techniques sur lesquelles il semble opportun de s'appuyer comme par exemple les différentes techniques de gestion de l'interculture.

De plus, la **communication autour des actions et entre acteurs du PAT a été jugée insuffisante** par moment. Par exemple, certaines actions telles que les études ou les essais ont été peu valorisés sur le terrain.

Le **bilan technique des actions ne permet pas de dire avec certitudes le niveau d'efficacité de chaque dispositif** sur la préservation de la qualité de l'eau. Il est seulement **possible de mettre en évidence si les objectifs de moyens ont été atteints**. **Très peu d'indicateurs de résultats ont été établis** lors de la création du PAT2, **rendant très difficile son évaluation**. Réfléchir en amont aux différents moyens d'évaluer les actions portées par un programme d'action peut faciliter son suivi et son recadrage si besoin.

L'important lors du choix des d'actions est de **ne pas perdre de vue l'objectif principal du PAT : préserver ou améliorer la qualité de la ressource en eau potable**. Depuis de nombreuses années la problématique de qualité d'eau brute est bien identifiée. En effet, c'est une problématique essentiellement agricole. Les paramètres à l'origine de ces problématiques sont les pesticides issus de la protection chimique des végétaux cultivés. Les actions à porter prioritairement sont donc des actions agricoles. Celles-ci doivent avoir pour incidence de baisser la pression phytosanitaire des territoires concernés par une diminution ou un arrêt des traitements chimiques. **Seules quelques actions répondent à ce postulat : les actions favorisant les alternatives aux produits**

phytosanitaires, comme par exemple le désherbage mécanique ou la conversion des parcelles à l'Agriculture Biologique ou la maîtrise du foncier par les collectivités avec la mise en place d'un cahier des charges environnemental adapté. **Tout autre dispositif qui sort de ces champs d'actions semble être moins pertinent.**

Enfin, d'un **point de vue financier**, le budget du PAT2 (estimé au moment de la rédaction du bilan) s'élève au minimum à **2,5 M € sur la période 2014 - 2018. L'objectif du PAT2 de prioriser le volet agricole a été rempli** car environ **50% des dépenses** ont été consacrées aux **actions agricoles**. Par ailleurs, il est important de remettre ces montants dans le contexte du PAT du Gave de Pau. Le territoire étant divisé en 4 champs captants comprenant environ 171 exploitations agricoles, le niveau de dépenses réalisées correspond à **2900 € par an par exploitation agricole** ou encore **125 000 € par an par champ captant**. Cela représente environ 106€ d'aides publiques par ha et par an. Devant cet investissement conséquent, **les financeurs sont en droit d'attendre plus de résultats**. Recentrer et repenser les actions paraît nécessaire.

Les actions agricoles se sont focalisées sur un accompagnement technique des agriculteurs via les journées techniques et l'accompagnement individuel. Cependant, le **résultat de l'enquête de fin d'accompagnement ne fait pas apparaître des freins techniques** au changement de pratiques **mais plutôt des freins liés aux moyens matériels et humains** dont disposent les exploitations agricoles concernées. Proposer des solutions dans ce sens pourrait permettre de mieux répondre aux attentes des agriculteurs et d'accélérer le changement de pratiques agricoles sur les différents TAP.

D'autre part, il est apparu que la réglementation ou la conditionnalité des aides a été un levier majeur dans l'évolution des pratiques (diversification, mise en place de couverts hivernaux....) **Mettre en place un dispositif réglementaire plus fort sur l'ensemble des TAP** semble pouvoir être un levier important. Pour autant, cette possibilité ne peut être applicable qu'avec une **implication plus forte des services de l'Etat**. En effet, un dispositif réglementaire efficient pourrait être étudié en concertation avec les services de l'Etat.